



CROIX-ROUSSE

LES ZONES

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

URc	URm	URi
Uc	UEa	UEc
USP	UEp	UEi
UPr	UL	UPp
AUCe	AUEa	AUEc
AUL	AU1-2 ou 3	AUSP
A	N	

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général	Emplacements réservés pour espace vert ou Conteneur Ecologique	Emplacements réservés pour voirie	Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41			

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

Espace Boisé Classé	Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable	Plantation sur domaine public	Espace végétalisé à valoriser
Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique	Délimitation d'Espace de Pleine Terre		
Élément Bâti Patrimonial	Périmètre d'intérêt Patrimonial		

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

Richesse du sol et sous-sol	Secteur de Mixité Fonctionnelle	Bâtiments avec changement de destination possible
-----------------------------	---------------------------------	---

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Espace non acidifiant	Marge de recul	Ligne d'implantation	Polygone d'implantation
Continuité Obligatoire	Discontinuité Obligatoire		

Prescriptions relatives aux déplacements

Débouché piétonnier	Débouché de voirie	Cheminement à préserver
Commune	Arrondissement	Voir plan 2 000° ou plan masse
		Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3
APPROBATION - 2022

LYON 4e arrondissement

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/2000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre gris

OFFI_MDL_M3_DETAIL_ZONAGE_C_OFFICIEL_Q_LYON4E 269-170255